



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 16 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) **Adresse** : 81, boulevard Laurier

Nature de la demande : Escalier et unités d'échange thermique

La demande porte sur le lot 4 493 337 et vise à :

- Permettre la construction d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant secondaire et arrière à une distance de 0,55 mètre d'une limite de propriété alors que les articles 4.18 et 4.20, du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, ne permettent pas la présence d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant et que l'article 4.22 dudit règlement précise qu'un escalier ouvert menant à l'étage en cour arrière doit respecter une distance minimale de 1 mètre d'une limite de propriété;
- Permettre la présence de quatre unités d'échange thermique en cour arrière à une distance de 1 mètre d'une ligne de terrain alors que l'article 6.9, du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, précise que les unités d'échange thermique en cour arrière doivent respecter une distance minimale de 2 mètres de la ligne de terrain.

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 16 mars 2026 à midi, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 16 mars 2026 à 8 h 30, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 27^e jour du mois de février 2026.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard